

DÉPARTEMENT DU CHER – COMMUNE DE NANÇAY

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2021

Réuni le vendredi vingt-neuf janvier deux mil vingt-et-un à dix-neuf heures, salle polyvalente de Nançay, sous la présidence de Monsieur Alain URBAIN, Maire, le Conseil Municipal a délibéré sur les questions suivantes :

Étaient présents : Mesdames BOUGIS, BOUHOURS, FONTENY, LE BEUF, MARY,
Messieurs BAILLY, BONNOT, IMBAULT, LEFEVRE, PERRIER,
PINGUET, RAGOBERT, URBAIN.

Était excusée : Madame GUÉRU.

Était absent : Monsieur BARRÉ.

Madame Arlette GUÉRU a donné pouvoir à Monsieur Guillaume LEFEVRE.

EXAMEN DE DEVIS

a) Alimentation en énergie électrique à la station d'épuration

Le Maire présente au conseil un nouveau plan de financement prévisionnel émanant du Syndicat Départemental d'Énergie du Cher qui annule et remplace celui du 06 novembre 2020 concernant l'alimentation en énergie électrique chemin de Champ d'Hyver pour la nouvelle station d'épuration. Seule la fourniture de câbles a augmenté. La participation de la Commune s'élève à 6 905.38 € H.T. soit 30% du montant des travaux, au lieu de 6 263.65 € H.T. Le SDE 18 prend à sa charge les 70%.restants. Le conseil émet un avis favorable.

b) Enfouissement des réseaux de télécommunication à la station d'épuration

Le Syndicat Départemental d'Énergie du Cher a envoyé un plan de financement prévisionnel TELECOM. Le montant des travaux s'élève à 3 111.72 € T.T.C. à la charge entière de la Commune. Le conseil donne son accord et autorise le Maire à signer la convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage pour une opération de travaux.

c) Fleurissement

Le devis des Floriades de l'Arnon d'un montant de 1 827.22 € T.T.C. pour le fleurissement estival est accepté.

d) Garde-corps à l'école

L'entreprise Métal Spirit a fourni un devis pour la réalisation d'un garde-corps à l'école qui coûte 2 335.00 € T.T.C. est accepté.

e) Extincteurs

ABC Protection Incendie a adressé un devis pour la vérification annuelle des extincteurs d'un montant de 479.45 € T.T.C. Ce devis étant moins cher que celui des Établissements MOREAU, notre fournisseur habituel, le conseil l'accepte.

D'autre part, plusieurs extincteurs sont à remplacer. Le devis de ABC Protection Incendie qui se monte à 587.47 € T.T.C. reste le moins cher, le conseil le choisit.

f) Chaudière biomasse

Suite à un dysfonctionnement de la chaudière, le servomoteur est à remplacer. Le devis de la Société EIFFAGE s'élève à 442.40 € T.T.C. Il est accepté.

g) Réparation de toiture

Les devis de l'Entreprise A.M.C.B. pour la réparation de la toiture de la salle des fêtes pour la somme de 1 211.10 € T.T.C. et du logement de Madame RIBALLET pour la somme de 1 416.80 € T.T.C. sont validés.

h) Habillement

L'entreprise BRICOUT a établi un devis d'un montant de 434.57 € T.T.C. pour l'achat de chaussures et d'habits pour les agents des services techniques. Le conseil émet un avis favorable.

.../...

.../...

CONVENTION DE PARTENARIAT PACT ET CCT 2021

Le Maire donne lecture de la convention de partenariat PACT et CCT 2021 entre la Communauté de Communes Sauldre et Sologne et la Commune de Nançay qui souhaitent développer une action culturelle concertée de qualité, diversifiée et populaire. Le conseil autorise le Maire à signer cette convention.

COUPE DE BOIS

L'Office National des Forêts a adressé un courrier informant la Commune qu'il acceptait l'offre des Ets EN TRA FO à Theillay à savoir : 6 € H.T. par m³ apparents pour le sciage et 2.50 € H.T. par tonne pour le bois énergie. Le conseil donne également son accord.

DÉTERMINATION DU NOMBRE ET DE LA RÉPARTITION DES SIÈGES DE CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES APRÈS EXTENSION DU PÉRIMÈTRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SAULDRE ET SOLOGNE AU 1^{ER} JANVIER 2021

Suite au courrier de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne, le conseil municipal approuve l'accord local n°1 fixant à 36 sièges la composition du conseil communautaire Sauldre et Sologne et la répartition suivante : Aubigny-sur-Nère : 12, Argent-sur-Sauldre : 4, Blancafort : 2, Brinon-sur-Sauldre : 2, Nançay : 2, Ivoy-le-Pré : 2, Clémont : 2, Oizon : 2, la Chapelle d'Angillon : 2, Méry-es-Bois : 2, Presly : 1, Ennordres : 1, Ménétréol-sur-Sauldre : 1, Sainte-Montaine : 1.

Les délégués pour Nançay sont le Maire et la 1^{ère} adjointe.

PAYS SANCERRE SOLOGNE

Le conseil décide d'adhérer au Pays Sancerre Sologne.

Deux délégués sont à élire. Ont été élus :

délégué titulaire : Monsieur Alain URBAIN,

délégué suppléant : Monsieur Philippe RAGOBERT.

ADHÉSION AU CONSEIL NATIONAL DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS

Le conseil décide de cotiser, comme chaque année, au Conseil National des Villes et Villages Fleuris.

Le montant s'élève à 90.00 €.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Le Maire informe le conseil municipal que l'Association Nançay Anes et Attelages doit acheter un sulky pour accueil PMR d'un montant de 6 700.00 € qui va être subventionné en partie par des Fonds Européens. Le conseil municipal, décide d'octroyer, à l'unanimité, en ce début d'année 2021, une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 300.00 € à l'Association Nançay Anes et Attelages, pour cet achat.

REMERCIEMENTS

Le Maire donne lecture des courriers de remerciements adressés à la Mairie pour les cadeaux de Noël.

INFORMATIONS

- ✚ Le Maire indique que la redevance pour les ordures ménagères coûtera plus cher pour certains foyers et sera à régler chaque semestre. Cependant, la taxe foncière sera diminuée. Les habitants peuvent faire modifier leur prélèvement mensuel auprès de la DGFIP dans lequel était incluse la taxe des ordures ménagères.
- ✚ Des personnes ont envoyé leur offre pour la gérance du camping et la Société HUTTOPIA viendra le visiter.
- ✚ Les enfants de Nançay pourront aller au centre de loisirs à Vouzeron. Par contre, les familles paieront le tarif « extérieurs » et il n'y aura pas de transport.
- ✚ Un pylône de chez « Orange » sera installé près du hangar municipal et du cimetière.
- ✚ Le pignon de la chaufferie sera peint par un artiste dans le cadre de Sculp't en Sologne.

Le Maire,